



Conseil général de Chevilly

Chevilly, le 12 juin 2026

Extrait du Procès-verbal du Conseil général du 11 juin 2026

Préavis municipal 1/26

Le Conseil a approuvé : les comptes communaux de l'année 2025, avec un excédent de CHF 203'878.24 ainsi que le rapport de gestion 2025

Préavis municipal 2/26

Le Conseil a adopté l'arrêté d'imposition 2027

Préavis municipal 3/26

Le Conseil a adopté le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.

Préavis municipal 4/26

Le Conseil a accepté le principe d'une aide financière pour le Château de La Sarraz de CHF 1.- par mois et par habitant pour une durée de 3 ans, avec une réévaluation en juin 2029 pour une possible reconduction.

Préavis municipal 5/26

Le Conseil a adopté l'amendement des Statuts de l'ASI7, pour porter le plafond d'endettement de l'Association de CHF 16 millions à CHF 25 millions.

Préavis municipal 6/26

Le Conseil a accepté la modification du Plan d'affectation communal de la Commune de Chevilly à la suite de la deuxième enquête complémentaire.

Le Président

Olivier Ray

La Secrétaire

Jocelyne Zbinden

